



Les premiers ministres des provinces et des territoires déterminés à favoriser le développement des compétences et l'immigration

SASKATOON (Saskatchewan), 10 juillet 2019 – Afin d'assurer la croissance économique au Canada et de favoriser la création d'emplois, il est essentiel de faciliter la mobilité de la main-d'œuvre, d'améliorer l'efficacité des procédures de reconnaissance des compétences acquises à l'étranger, d'élargir l'accès à la formation et aux outils de développement des compétences et de maintenir un marché du travail diversifié et inclusif. Les premiers ministres des provinces et des territoires sont déterminés à poursuivre les progrès dans ces domaines. Ils ont également reconnu l'importance d'accroître la sécurité sur les routes à travers le Canada en travaillant à la mise en place de programmes de formation de base obligatoire pour les chauffeurs de camion.

Sécurité dans les transports

La question de la sécurité routière pour les conducteurs, leurs passagers et les autres utilisateurs de la route est à l'avant-plan depuis le tragique accident d'autobus ayant coûté la vie à plusieurs membres de l'équipe de hockey des Broncos de Humbolt, en 2018. Cette tragédie a eu des échos non seulement en Saskatchewan, mais à travers le Canada et ailleurs dans le monde. Elle a incité les dirigeants provinciaux, territoriaux et fédéraux à se pencher de manière urgente sur l'état du réseau routier, sur la sécurité des véhicules commerciaux à travers le pays et sur les améliorations qui pourraient leur être apportées afin d'éviter de tels accidents à l'avenir.

Plusieurs gouvernements ont déjà mis en place des mesures afin d'améliorer la sécurité routière, notamment en rendant obligatoire une formation de base rigoureuse pour les conducteurs souhaitant obtenir un permis de conduire de classe 1. Les ministres des Transports ont franchi une étape importante en janvier 2019, en s'engageant à créer une norme nationale pour la formation de base des chauffeurs de véhicules commerciaux au Canada d'ici janvier 2020. Les premiers ministres saluent le travail réalisé par ces ministres vers l'atteinte de cet objectif de grande importance.

Puisque la sécurité des routes et des véhicules commerciaux relève essentiellement de leurs gouvernements, il appartient aux premiers ministres des provinces et des territoires de mettre en place des exigences de sécurité justes et cohérentes à travers le pays. Dans cette optique, les premiers ministres s'engagent, d'ici 2021, à veiller à la bonne marche des travaux visant l'adoption d'une norme nationale minimale pour la formation des conducteurs de véhicules commerciaux. Fondée sur les travaux en cours, cette norme renforcera la sécurité des véhicules commerciaux sur les routes à travers le Canada.

Les premiers ministres s'engagent également à explorer la possibilité d'offrir la partie théorique de la formation en ligne afin de la rendre plus accessible à quiconque souhaite obtenir un permis de conduire de classe 1 pour véhicules commerciaux.

Mobilité de la main-d'œuvre et reconnaissance des compétences acquises à l'étranger

Une main-d'œuvre compétente est essentielle au maintien d'une économie forte. Les premiers ministres des provinces et des territoires demandent à leurs ministres du marché du travail de travailler en vue d'une reconnaissance mutuelle des compétences professionnelles. Les premiers ministres demandent aux ministres provinciaux et territoriaux responsables de l'apprentissage d'explorer des avenues visant à faciliter la mobilité des apprentis et d'établir d'autres possibilités d'encourager une participation pleine et entière aux initiatives pancanadiennes déjà en cours en ce sens.

Les nouveaux arrivants et les Canadiens formés à l'étranger doivent pouvoir obtenir rapidement une juste évaluation de leurs compétences pour être en mesure de trouver des emplois bien rémunérés et de participer pleinement à l'économie canadienne. Les travaux en cours visant la reconnaissance des qualifications professionnelles acquises à l'étranger sont encourageants et accéléreront la mise en place de procédures rapides et équitables de reconnaissance des compétences acquises à l'étranger. Les premiers ministres demandent à leurs ministres du marché du travail d'élaborer un plan stratégique pour une plus grande collaboration entre les provinces et les territoires afin d'accélérer les démarches pour les nouveaux arrivants et de préciser les possibilités de rendre les évaluations plus efficaces, justes et transparentes.

Immigration et marché du travail

La prospérité du Canada repose en grande partie sur une main-d'œuvre compétente, innovante et inclusive. Il est donc important d'assurer la croissance du bassin de main-d'œuvre, de faire davantage appel aux peuples autochtones, d'attirer et de retenir un nombre suffisant d'immigrants dans nos communautés pour en soutenir le dynamisme et de favoriser l'augmentation d'une main-d'œuvre spécialisée, d'aider les travailleurs saisonniers ou dont l'emploi est précaire et de stimuler l'esprit entrepreneurial.

Immigration

Une société inclusive, prospère et diversifiée est indissociable de l'immigration. Dans toutes ses formes, elle joue un rôle primordial pour rendre les marchés du travail plus inclusifs. Il est essentiel que les avantages économiques et sociaux inhérents à l'immigration, y compris l'immigration francophone, soient largement répartis à travers les diverses communautés au Canada. Les premiers ministres ont réitéré l'importance des Programmes de candidats des provinces et ont rappelé que les provinces et les territoires demeurent les mieux placés pour décider des critères de sélection, en fonction de leurs besoins et de leurs priorités. Les premiers ministres demandent au gouvernement fédéral d'assurer le traitement rapide et efficace des demandes provenant des candidats à l'immigration économique recommandés par les provinces et les territoires. Ils ont insisté sur l'importance de l'immigration économique pour aider à répondre aux besoins du marché du travail. À cette fin, ils demandent au gouvernement fédéral de parvenir à une cible minimale de 65 % concernant l'admission des immigrants économiques (travailleurs spécialisés, gens d'affaires et entrepreneurs).

Les premiers ministres ont insisté sur l'importance de politiques qui font une priorité de l'embauche de citoyens canadiens et de résidents permanents du Canada. Ils ont également discuté de la nécessité d'assouplir l'actuel Programme des travailleurs étrangers temporaires afin qu'il réponde mieux aux besoins des petites et moyennes entreprises qui peuvent démontrer leur difficulté à recruter des travailleurs canadiens.

En vertu de l'Accord Canada-Québec relatif à l'immigration et à l'admission temporaire des aubains, le Québec assume pleinement ses responsabilités en matière de planification des niveaux d'immigration, de sélection, de francisation et d'intégration des immigrants. Dans les

domaines relevant de sa compétence, il définit sa politique et ses programmes, légifère, réglemente et établit ses propres normes.

Les premiers ministres ont discuté de l'augmentation du nombre de personnes qui franchissent nos frontières hors des points d'entrée réguliers et des pressions que cette situation engendre sur les refuges, le logement, les systèmes d'éducation, les soins de santé, la formation linguistique et les autres services de soutien des provinces touchées.

Les premiers ministres demandent au gouvernement fédéral d'indemniser entièrement les provinces touchées pour les coûts engagés. Ils pressent également le gouvernement fédéral de faire les investissements nécessaires pour assurer un traitement en temps opportun des demandes de statut de réfugié et un traitement plus rapide des demandes d'immigration vers le Canada.

– 30 –

Les médias sont priés de s'adresser à :

Jim Billington

Directeur des communications et attaché de presse
Bureau du premier ministre, gouvernement de la Saskatchewan
306 787-0425
jim.billington@gov.sk.ca